

## Aux Responsables d'associations organisateurs d'événements rassemblant du public

## SECURITE DES MANIFESTATIONS – RAPPEL DES RECOMMANDATIONS

Suite au renforcement de l'état d'urgence et à l'adaptation du plan Vigipirate, des mesures de sécurisation ont été instaurées pour les événements rassemblant du public.

En tant qu'organisateur d'une telle manifestation, vous devez mettre en place un service d'ordre en ayant recours à des bénévoles associatifs ou à défaut à des professionnels pour :

- > Assurer la gestion des flux aux abords de la manifestation en dissociant piétons et véhicules
- > Eviter l'engorgement des accès par la matérialisation d'une file d'attente et garantir l'accès des secours
- > Interdire le stationnement des véhicules au droit des accès.
- > Assurer le contrôle de chaque entrée par un agent de sécurité au minimum.

Cet agent porteur d'un gilet jaune avec le marquage « Sécurité » procédera à l'inspection visuelle des sacs.

- Désigner un référent de sécurité identifiable par le port d'un gilet jaune pour assurer une surveillance permanente lors de la manifestation afin de signaler aux forces de l'ordre tout comportement suspect ou colis abandonné.
- ➤ Transmettre les coordonnées (nom et numéro de téléphone du référent de sécurité et des personnes désignées aux entrées) à la Mairie de LOUHANS 15 jours au moins avant l'événement par mail à l'adresse suivante : reservation@louhans-chateaurenaud.fr.
  - En cas de changement de référent de dernière minute, l'organisateur devra le signaler impérativement à la Mairie de LOUHANS ainsi qu'à la Gendarmerie de Louhans, au Centre de Secours et à la Sous-Préfecture de Louhans.

Concernant les manifestations sur la voie publique, un dispositif anti-intrusion de véhicules sera susceptible d'être décidé par le Maire en lien avec les organisateurs.

Le non respect de ces consignes engage votre responsabilité. Si le contexte ou les moyens disponibles ne permettent pas d'atteindre un niveau de sécurité suffisant, il conviendra de limiter le nombre de participants voire de renoncer à la manifestation prévue.

Nous vous remercions par avance de votre coopération et de l'attention particulière que vous porterez à ces recommandations qui sont à appliquer de façon proportionnée notamment selon l'envergure de la manifestation, son thème et l'affluence attendue.

## En cas d''urgence :

Gendarmerie: 17

Ou N° de l'astreinte de la Ville de Louhans-Chateaurenaud : 07.82.80.55.68